

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DES ABRETS EN DAUPHINÉ** **SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la dernière séance
2019-A-01	Démission de deux conseillers municipaux et mise à jour du tableau du conseil municipal
2019-A-02	DM N° 5 budget communal 2018
2019-A-03	Règlement intérieur du personnel de la collectivité
2019-A-04	Demande de subvention CD38 et DETR pour l'agrandissement du restaurant scolaire de Fitolieu
2019-A-05	Attribution du marché de rénovation du parking du 8 mai
2019-A-06	Approbation de la CLECT VDD sur la restitution de la compétence voirie
2019-A-07	Achat de terrain pour extension du parking de la Bâtie
2019-A-08	Avenant pour travaux supplémentaire au CTM
2019-A-09	Avenant convention MJC 2019-2022
2019-A-10	Subvention DETR Pumptrack
	Questions diverses

À 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Thierry CLEYET-MAREL, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Frédéric BARBIER, Nouredine DEGHIA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO, Joëlle TOURETTA, Sophie BELLEN, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER, Sylvie ARGOUD, Frédéric BAS, Florence CUSIN, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Nadine JANIN, Christophe TROUILLOUD, et Eric VIGLIANO.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Christelle BRISA-MATHIS, Jean-Claude NEEL.

Sandrine BRIGARD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Marie Laure RULLET donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL, Angélique ARGOUD donne pouvoir à Sylvie ARGOUD, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS, Franck LANCIA donne pouvoir à Hélène PEGOUD CLAPERON, Maryvonne JULLIEN donne pouvoir Bernard GLANTZLEN

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance précédente et demande s'il y a des remarques.

Bernard GLANTZLEN conteste le dernier compte rendu dont les éléments de la décision modificative ne correspondent pas à la délibération qui a été votée.

Frédéric BARBIER précise que les chiffres sont bien exact même si les sommes sont mal alignées avec les libellés.

Frédéric BARBIER répond qu'à l'époque il n'avait pas le détail de chacune des lignes pour lesquelles des crédits supplémentaires ont été votés, mais qu'il sera transmis en même temps que le Débat d'Orientation Budgétaire au prochain conseil Municipal du mois de février, ce qu'il avait déjà annoncé la dernière fois.

Thierry Donnet dit qu'il n'a pas reçu le compte-rendu.

Monsieur le Maire répond que le compte-rendu est envoyé par fichier « we-transfert » en même que la convocation au conseil Municipal.

Le compte rendu de la dernière séance est voté à l'unanimité moins François Baudot qui vote contre, Paul SICAUD et Bernard GLANTZLEN qui s'abstiennent.

Avant de débiter le Conseil Municipal Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle REVOL, Présidente de la MJC Des Abrets.

Madame REVOL dit qu'en juin, accompagnée de Sylvie Catino (Trésorière de la MJC) elles sont venues présenter un projet d'espace de vie sociale. Le principe est de pérenniser les actions dites sociales et d'en créer de nouvelles en accord avec la commune.

Ayant déjà présenté le projet une première fois, elle laisse la parole à Mathieu le nouveau coordinateur qui fait partie de l'équipe depuis le 15 octobre. Après avoir beaucoup travaillé sur ce projet et rencontré des élus et des bénévoles, il va présenter le projet d'Espace de Vie Sociale.

Mathieu commence tout d'abord par remercier le conseil municipal de les recevoir. Il va présenter d'une manière générale ce que représente un EVS (Espace de Vie Sociale). Il entrera plus tard dans les détails sur ce que ce projet peut apporter à la fois pour la MJC, la commune des Abrets en Dauphiné et au bassin de vie.

Un espace de Vie sociale est agrément donné par la CAF délivré pour 4 ans. Ce sont des structures associatives de proximité, qui permettent d'ouvrir des champs d'actions différents. L'espace de vie sociale existe depuis 1998.

850 structures en France pour l'année 2017.

À titre informatif, deux EVS sont agréés sur le Territoire des Vals du Dauphiné, un au Groupe Isactys de Pont de Beauvoisin (Isère) et un à la MJC de La Tour du Pin qui a été agréé en début d'année 2019.

L'espace de vie sociale permet de développer des actions collectives qui permettent de renforcer les liens sociaux et de solidarité ; de lutter contre l'exclusion et l'isolement ; favoriser la solidarité et permettre de travailler avec les habitants d'un territoire avec les partenaires institutionnels et associatives sur l'implication des habitants. Notamment comment permettre une prise de conscience d'une responsabilisation et l'exercice de la citoyenneté par les habitants.

Un espace de vie sociale n'est pas quelque chose qui se crée et évolue seul. Il s'élabore toujours à partir d'une structure existante dans un contexte territorial donné, d'où l'objet d'un diagnostic fait en 2016.

Il va permettre un maillage du territoire avec d'autres habitants et municipalités. C'est donc un outil supplémentaire pour travailler sur ces questions de liens de solidarité.

IL précise qu'un agrément pour un EVS n'est pas un plan de sauvetage. Tout le monde a conscience des difficultés que la MJC a pu rencontrer il y a quelques années, et des possibles difficultés qu'il y a actuellement sur le financement d'un accueil de loisirs. Tout comme les questions qui se posent avec la fermeture de la piscine. Ce n'est donc pas un agrément pour sauver l'existant, mais il va permettre de développer la MJC et créer de nouvelles activités.

Pour la MJC, un EVS c'est inscrire fortement les valeurs, celles qui le sont depuis le début. Des activités et l'accueil des enfants en extra et péri scolaires seront toujours proposés avec en plus un espace de vie sociale qui permet de recréer de la mixité.

C'est aussi reconnaître l'existant tel que l'accompagnement scolaire ; l'apprentissage du Français ; les sorties familiales ; les instants jeux ; la semaine de la jeunesse. L'agrément à un espace de vie sociale donne la possibilité de continuer à développer et à pérenniser ces actions.

Au-delà du premier semestre les actions citées ci-dessous ne pourront être renouvelées sans l'obtention de l'agrément à l' EVS.

Ces actions sont : les temps d'échanges sur la parentalité, Les ateliers parentalités (cuisine, radio..), les instants jeux et les sorties familles

Pour la MJC c'est aussi la possibilité de sortir de ses murs, d'aller au-delà et en direction du public car aujourd'hui il est difficile de mobiliser les personnes.

Tout comme pour un café des parents l'affichage d'affiches et de flyers ne suffit pas. Il faut se rendre devant les écoles et discuter avec les parents, ce travail de mobilisation est indispensable et cela est possible grâce à l'agrément et des ressources humaines et financières.

En 2016 Le diagnostic a montré qu'il y avait un besoin sur la parentalité. La MJC travail déjà sur le scolaire, l'extra-scolaire et d'activités avec les enfants et les familles.

Ce diagnostic a permis de dégager 3 axes de travail.

Le premier axe est sur la parentalité : soutenir et accompagner car il n'est pas toujours facile d'être un parent ou un enfant et il y a parfois besoin de lieux, de temps pour se rencontrer, échanger, et accompagner les parents.

Le deuxième est de créer des espaces de rencontres et d'entraides tels que les instants jeux, l'accès au numérique. Bien que la commune ait déjà investi sur ce sujet-là, la MJC voudrait soutenir et développer ce travail ensemble. Le troisième axe est basé sur l'implication des habitants.

Pour obtenir cet agrément il faut rédiger un projet social à partir du diagnostic qui est cours, ils ont déjà rencontré à plusieurs reprises certains des élus de la commune et il y aura besoin de ce soutien.

Afin de mieux percevoir les projets proposés il présente quelques actions.

Une action sur la facilité d'accès aux activités pour tous comme par exemple le footsal où le tarif correspond seulement à l'adhésion à la MJC, des ateliers parents-enfants et les sorties familles.

Le but des sorties familles n'est pas de consommer sans partager. C'est organiser entre plusieurs familles la recherche d'un lieu, préparer le budget, le pique-nique... Cela permet de se rencontrer et de tisser du lien car l'enjeu est d'impliquer de plus en plus les habitants.

Le café des parents est un lieu où ils vont pouvoir se réunir et aborder les problématiques qu'ils rencontrent. Comme par exemple sur les écrans, comment on vit et quels rapports les familles ont avec les écrans, est-ce qu'il faut complètement les supprimer, faut-il les contenir, en discuter avec les enfants ect... Des sujets comme le harcèlement, la radicalisation tout cela sont des sujets abordés durant le café des parents.

Les espaces de rencontres permettent des instants jeux entre familles, dans une maison de retraite, dans un quartier et enfin l'implication des habitants et des partenariats se sont axes transversaux.

Pour cela il y a besoin d'un budget et ce sera l'objet d'une autre rencontre. La municipalité en finance déjà une partie tel que l'encadrement scolaire, la semaine de la jeunesse, le footsall, ainsi qu'une partie de la masse salariale qui représente 6390 euros au total. La MJC demande un soutien supplémentaire de 6000 euros afin d'étendre les actions existantes et en créer de nouvelles. Ils sont disposés à répondre aux questions pour développer des actions et recevoir des propositions.

Monsieur le Maire poursuit que ce projet est en travail depuis très longtemps et qu'au départ les discussions avec la MJC étaient de cibler la demande de la MJC, tel que les points et les actions sur lesquels ils désiraient être aidés. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de comprendre, assimiler et arriver à une direction de travail ensemble et qu'effectivement c'est un réel partenariat.

La volonté politique est d'accompagner la CAF à participer à l'ensemble de ces actions. Si la commune participe financièrement au projet cela apporterait la possibilité que la CAF le soutienne également.

Il précise qu'il ne faut pas mélanger les actions menées par la MJC et la partie centre de loisirs car il est de compétence intercommunale. Ces deux parties sont gérées indépendamment et sont deux choses bien distinctes.

Lors de ce conseil il sera voté la reconduction de la convention tel quelle est aujourd'hui et qu'elle a toujours existé pour les actions menées conjointement, ainsi que l'engagement politique dans la direction de l'EVS.

Les aspects financiers et techniques seront discutés et présentés lors du prochain conseil Municipal. L'idée est de permettre à la MJC d'avancer et que la collectivité s'engage dans l'espace de vie sociale.

Actuellement la commune à une participation financière de 6390 € par an. Au total l'action menée représentera une enveloppe approximative de 12 000 euros. Le détail financier sera communiqué au prochain conseil municipal.

Bernard GLANTZLEN demande le coût que représente l'engagement pour l'Espace de vie sociale et un budget détaillé ?

Monsieur le Maire répond qu'il est de l'ordre d'à peu près 6000 euros supplémentaire. Le budget global sera donné au prochain conseil car à présent il ne s'agissait que d'un document de travail, et propose au conseil municipal de participer aux prochaines réunions de travail avec la MJC.

La présidente de la MJC informe qu'aura lieu le 29 janvier à 18h30 à la salle Marceline la décision de la finalisation du projet ainsi que la signature de l'engagement où sera présents la CAF et les communes qui ont été conviées. Par la suite si le projet est validé, des commissions techniques seront tenues afin de travailler sur les actions.

Mathieu ajoute qu'un comité technique avec la CAF sera mise en place afin d'affiner les actions. Pour les personnes qu'il le souhaiteraient, elles peuvent se joindre à eux pour l'écriture du projet.

Monsieur le Maire propose de voter la convention et le principe de lancement de l'EVS. (voir délibération n° 09)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal les lettres de démission du conseil, de Christelle Brisa Mathis et de Martine Franco. Il demande au conseil municipal d'en prendre acte et met à jour le tableau du conseil comme suit :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	BOUCLY François	16/03/72	11/01/16	644
Maire Délégué la Bâtie Divisin	M	CLEYET-MAREL Thierry	03/08/59	23/03/14	326
Maire Délégué de Fitolieu	M.	GASTALDELLO Benjamin	17/04/86	30/03/14	393
Premier Adjoint	M.	BARBIER Frédéric	13/05/83	11/01/16	393
Deuxième Adjointe	Mme	RATEAU Yvonne	01/02/60	11/01/16	371
Troisième Adjoint	M.	PERRIN Noël	25/01/40	11/01/16	644
Quatrième Adjointe	Mme	BOURY Isabelle	10/11/68	11/01/16	644
Cinquième Adjoint	M.	LANCIA Franck	28/09/67	11/01/16	393
Sixième Adjointe	Mme	BADIN Colette	27/01/57	11/01/16	644
Septième Adjoint	M.	DEGHIA Nouredine	05/10/61	11/01/16	644
Conseillère Municipale déléguée	Mme	CHIAMBRETTI Michelle	21/01/46	23/03/14	644
Conseiller Municipal	M.	NEEL Jean-Claude	29/04/59	23/03/14	644
Adjointe déléguée	Mme	DUPRE Véronique	24/02/63	23/03/14	644
Adjoint délégué	M.	DONNET Thierry	04/12/68	23/03/14	644
Adjointe déléguée	Mme	FEUILLASSIER Michelle	20/10/69	23/03/14	644
Conseillère Municipale	Mme	MARCELLOT Françoise	08/08/70	23/03/14	644
Conseiller Municipal	M.	VIGLIANO Eric	18/02/71	23/03/14	644
Conseiller Municipal	M.	DUSSOLIER Norbert	26/11/71	23/03/14	644
Conseiller Municipal	M.	GLANTZLEN Bernard	18/03/47	23/03/14	585
Conseillère Municipale	Mme	JULLIEN Maryvonne	04/03/49	23/03/14	585
Conseillère Municipale	Mme	GADOU Marie-Noëlle	29/12/54	23/03/14	585
Conseillère Municipale	Mme	FEUVRIER Evelyne	27/10/60	23/03/14	585
Conseiller Municipal	M	GALLIEN-GUEDY Patrick	05/04/72	23/03/14	401
Conseillère Municipale	M	GAGLIARDI Sylvie	24/11/71	23/03/14	398
Conseiller Municipal	M	NUNGE Thomas	04/10/80	23/03/14	398
Conseiller Municipal	M	CLAVEL Rémi	23/01/88	23/03/14	396
Adjoint délégué	M	BUISSON Didier	09/12/57	23/03/14	395
Conseiller municipal délégué	M	LATOUP Philippe	21/04/68	23/03/14	393
Conseillère Municipale	Mme	GENETIER Céline	03/08/76	23/03/14	388
Conseiller Municipal	M	TROUILLOUD Christophe	21/11/64	23/03/14	383
Adjointe déléguée	Mme	BRIGARD Sandrine	13/10/77	23/03/14	380
Conseillère Municipale	Mme	TOURETTA Joëlle	13/10/47	23/03/14	377
Conseillère Municipale	Mme	RULLET Marie-Laure	14/03/72	23/03/14	368

Conseillère Municipale	Mme	TARDY-PANIS Martine	28/07/58	23/03/14	365
Conseiller Municipal	M	MILLON Danny	27/07/95	23/03/14	325
Conseillère Municipale	Mme	MEUNIER Nathalie	07/11/65	30/03/14	393
Adjointe déléguée	Mme	HUMBERT Pascale	31/07/67	30/03/14	393
Adjointe déléguée	Mme	CLAPERON Hélène	13/05/76	30/03/14	393
Conseillère Municipale	Mme	ARGOUD Angélique	19/11/80	30/03/14	393
Conseiller Municipal	M	ARLAUD Florian	24/03/81	30/03/14	393
Conseiller Municipal	M	GODART Johann	10/03/83	30/03/14	393
Conseillère Municipale	Mme	BELLEN Sophie	10/01/86	30/03/14	393
Conseillère Municipale	Mme	BUFTEVANT Stéphanie	13/08/91	30/03/14	393
Conseillère Municipale	Mme	JANIN Nadine	23/02/62	30/03/14	367
Conseillère Municipale	Mme	CUSIN Florence	06/01/72	30/03/14	367
Adjoint délégué	M	BAS Frédéric	24/07/81	16/04/14	393
Conseiller municipal délégué	M	ARGOUD Guillaume	21/07/82	04/06/14	393
Conseillère Municipale	Mme	ARGOUD Sylvie	01/02/79	25/02/15	167
Conseillère Municipale	Mme	MARTINATO Lydie	23/06/64	06/05/15	367
Conseiller Municipal	M.	PAVAGEAU Jean-Paul	03/03/53	19/05/15	644
Conseiller Municipal	M.	DURELLI Dominique	05/09/61	19/05/15	644
Conseillère Municipale	Mme	BERT Nathalie	09/08/75	19/05/15	644
Conseiller Municipal	M.	BRIVET Laurent	07/08/76	19/05/15	644
Conseillère Municipale	Mme	MICHALLAT Delphine	06/12/80	19/05/15	644
Conseiller Municipal	M.	BAUDOT François	03/11/52	06/02/17	585
Conseiller Municipal	M.	SICAUD Paul	23/05/53	06/02/17	367
Conseillère Municipale	Mme	ANDONIAN Gislaine	15/12/73	10/04/17	585

2019-A-02

DM N° 5 budget communal 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au virement de crédits suivants afin d'ajuster les dépenses aux besoins de fin d'année :

Fonctionnement	dépenses		recettes	
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
022 dépenses imprévues 65541 organismes de regroupement	15 000	15 000		
022 dépenses imprévues 66112 icne 2018	50 000	50 000		
Total fonctionnement				

2019-A-03

Règlement intérieur du personnel de la collectivité

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur de la collectivité à l'attention du personnel communal.

Il précise que ce projet de règlement a fait l'objet d'un avis favorable du CT DU CDG38 en date du 27 novembre 2018. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le projet de règlement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de règlement intérieur de la collectivité présenté par Monsieur le Maire.

2019-A-04	Demande de subvention CD38 et DETR pour l'agrandissement du restaurant scolaire de Fitilieu
------------------	--

Monsieur le Maire propose de présenter le projet d'extension du restaurant scolaire de Fitilieu et la création d'une cuisine centrale éligible auprès du conseil départemental de l'Isère afin d'obtenir une subvention de 25 %.

Au titre de la DETR programmation 2019, ce projet de la commune historique de Fitilieu est éligible à la catégorie d'opérations prioritaires au titre de l'axe n°2 scolaire, socioculturel et sportif plafonné à 1 000 0000 € HT, afin d'obtenir une subvention de 20 %. M. le Maire rappelle que la commune de Les Abrets en Dauphiné a réorganisé la cuisine du restaurant scolaire de Fitilieu afin de répondre à l'augmentation de la production des repas.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la cuisine produit 240 repas journaliers répartis comme suit :

- ↳ 150 repas servis dans la salle à manger existante à Fitilieu et 20 pour les personnes âgées ;
- ↳ 70 repas supplémentaires pour les élèves de la cantine historique de La Bâtie-Divisin.

Compte tenu de ces changements, les locaux actuels ont été réaménagés et le personnel a été renforcé par l'arrivée d'un aide cuisinier secondant le chef de cuisine déjà en poste.

Par conséquent, la cuisine du restaurant scolaire de Fitilieu deviendra une cuisine centrale, à partir de l'année 2020 afin de produire environ 410 à 450 repas journaliers. (ajout d'environ 170 repas pour les élèves de la cantine de la commune historique de Les Abrets)

La commune de Les Abrets en Dauphiné, soucieuse de servir des repas de qualité à ses élèves, sollicite le département de l'Isère afin d'obtenir une subvention de 100 000 € correspondante à 25 % du coût des travaux estimés à 400 000 € HT. et l'Etat afin d'obtenir une subvention de 80 000 € correspondante à 20 % du coût des travaux estimés.

Les travaux d'extension du restaurant scolaire seront engagés à compter du second semestre 2019 et s'achèveront en 2020.

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

**Coût de l'opération de l'extension du restaurant scolaire de Fitilieu et création d'une cuisine centrale :
400 000,00 € HT**

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
DETR 2019	80 000,00 €	En cours d'instruction
Conseil Départemental de l'Isère	100 000,00 €	Montant sollicité
Autres financements publics	0	
Total des subventions publiques	180 000,00 €	
Auto financement communal	220 000,00 €	
TOTAL	400 000,00 €	

M. le Maire propose au conseil municipal de valider cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter le dossier d'extension du restaurant scolaire de Fitilieu et la création d'une cuisine centrale auprès du Département de l'Isère pour la totalité des travaux,
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 100 000 € auprès du Département de l'Isère et 80 000 euros au titre de la DETR programmation 2019 catégorie d'opérations prioritaires au titre de l'axe 2 scolaire, socio culturel et sportif (priorité n°1) pour l'extension du restaurant scolaire de Fitilieu et la création d'une cuisine centrale.

2019-A-05	Attribution du marché de rénovation du parking du 8 mai
------------------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres relatives à la consultation pour la rénovation du parking du 8 mai. Il propose de retenir les entreprises Eiffage pour le lot 1 et Nombret pour le lot 2.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **RETIENT** les entreprises
 - Eiffage pour le lot 1 pour 327 924,55€ qui se décompose en :
 - tranche ferme : 260 278,80€
 - tranche optionnelle 1 : 57 207,00€
 - tranche optionnelle 2 : 10 438,75€
 - Nombret pour le lot 2 pour 61 243,81 €
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la validation des marchés et à la bonne réalisation des travaux.**

2019-A-06	Approbation de la CLECT VDD sur la restitution de la compétence voirie
------------------	---

La délibération n° 2019-A-06 est reportée au prochain conseil Municipal.

2019-A-07	Achat de terrain pour extension du parking de la Bâtie
------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'acquisition de 2183 m² issus de la division de la parcelle D 234 de 17 837m². Il propose d'acheter cette parcelle au prix de 1€ le m² soit 2183€

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'acheter du terrain pour agrandir les capacités du parking de l'école primaire de la Bâtie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acheter 2183m² issus de la division de la parcelle D234 à la Bâtie, pour un prix de 2183€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la réalisation de cet achat.

2019-A-08	Avenant pour travaux supplémentaire au CTM
------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant de l'entreprise Guttin Vesin concernant le chantier de construction du centre technique municipal.

Il propose de valider l'avenant de **17683.06€ TTC** au marché initial de **92822.40€ TTC** concernant la réalisation de la totalité du dallage du local en béton et non plus en enrobé.

Il propose de valider l'avenant négatif de **14880€ TTC** de l'entreprise LOCABRI suite à la suppression de portes sectionnelles électrique et au remplacement VR portant le montant du marché définitif à **137 115 € TTC**.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de signer un avenant pour le lot 2 -gros œuvre avec l'entreprise Guttin Vesin pour la réalisation du dallage en béton au Centre Technique Municipal pour **17683.06€ TTC** portant le montant total du marché à **110505.46 € TTC**.
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de signer un avenant pour le lot 3 – Bâtiment démontable avec l'entreprise LOCABRI ramenant le montant du marché de **151995€ TTC** à **137115€ TTC** soit un avenant négatif de **14880€ TTC**.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces avenants.**

2019-A-09	Avenant convention MJC 2019-2022
------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le projet de convention avec la MJC qui fixe les objectifs pour les 4 années à venir et valide le principe de lancement de l'EVS.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs avec la MJC pour la période 2019-2022
- **VALIDE** le principe de lancement de l'EVS
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Monsieur le Maire propose de présenter le projet de création d'un pumptrack avec piste d'évolution PMR et, d'un skate park au parc Bisso au titre de la DETR programmation 2019. Ce projet est éligible à la catégorie d'opérations prioritaires au titre de l'axe n°2 scolaire, socioculturel et sportif plafonné à 1 000 000 € HT.

Ce parc de 8 hectares accueille depuis de nombreuses années divers équipements sportifs très appréciés par la population et notamment la piscine, les terrains de foot, un City stade, un parcours de santé, des jeux d'enfants et de nombreux espaces verts en libre accès.

Afin d'améliorer l'offre de service, la commune souhaite créer un pumptrack avec piste d'évolution PMR et 'un stake park. Ces nouveaux équipements viendront compléter l'offre de loisirs existante et ainsi conforter l'offre sportive de ce poumon de verdure. Ils seront accessibles gratuitement à l'ensemble de la population abrésienne et également aux communes voisines. Compte tenu de la superficie du pumptrack, piste unique en Isère, cumulant autant de fonctionnalités, il pourra accueillir des compétitions sportives de type pumptrack challenge ; contest de skate, free style, falt mbx challenge.

Avec la création du local jeunes au parc Bisso en 2018, ce nouveau projet d'équipement sportif apportera une offre supplémentaire et encouragera les liens associatifs et sociaux auprès des jeunes abrésiens.

La commune de Les Abrets en Dauphiné sollicite l'Etat afin d'obtenir une subvention de 51 800 € correspondante à 20 % du coût des travaux estimés à 259 060 € HT.

Les travaux seront engagés à compter du 1er trimestre 2019 et s'achèveront courant 4ème trimestre 2019.

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
DETR 2019	51 800,00 €	
Conseil Départemental de l'Isère	0,00 €	
Autres financements publics Région	En cours d'instruction	
Total des subventions publiques	51 800,00 €	
Auto financement communal	207 260,00 €	
TOTAL	259 060,00 €	

M. le Maire propose au conseil municipal de valider cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter le dossier de création d'un pumptrack et d'un skate park au titre de la DETR 2019,
- **SOLLICITE une subvention d'un montant de 51 800 € au titre de la DETR 2019 pour la création d'un pumptrack et d'un skate park (priorité n°2).**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le goûter des anciens qui a eu lieu le dimanche 20 janvier s'est très bien passé, les conviés étaient ravies.

Pour les personnes qui n'auraient pu se rendre à l'inauguration de la Maison Dauphinoise, celle-ci sera ouverte au public le mercredi 23 et 30 janvier de 14h à 17h.

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry Cleyet-Marel afin d'informer le conseil sur l'avancement des travaux de l'église de La Bâtie-Divisin. Thierry Cleyet-Marel dit que les travaux de rénovation de l'église ont plutôt bien avancés. Quelques imprévus tel que la flèche et le para-tonner qui doivent être remplacés, des travaux qui malheureusement ne sont pas prévisibles.

La bonne nouvelle est qu'après de multiples péripéties l'état à accordé une subvention de 22% sur le montant total des travaux ce qui n'est pas négligeable. Cette subvention est cumulable à celle de la Région et du Département.

Les Pères Chartreux ayant participé à la création de l'église, Thierry Cleyet-Marel leur a adressé une demande de subvention. À ce jour aucune réponse n'a été reçue.

En fonction des conditions météorologiques, les travaux du clocher devraient être achevés au mois de mars. Les travaux intérieurs seront terminés d'ici cet été.

Frédéric Barbier fait un point sur les travaux de l'école du macle. Suite à la réunion de chantier de la semaine, il informe que la maçonnerie est intégralement terminée. Les travaux d'étanchéité arrivant à terme, la future école devrait très prochainement être hors d'eau, hors d'air.

Monsieur le Maire annonce que la députée Marjorie Meynier-Millefert sera à disposition du public à la salle des fêtes des Abrets le vendredi 25 janvier à partir de 18h pour les élus de la commune et à 19h pour les administrés, dans le cadre du grand débat national.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 40.